

Nos poubelles débordent ! En Ille-et-Vilaine, un habitant produit en moyenne 548 kg de déchets par an (chiffre 2009). Comment y remédier? Trier, recycler ne suffit plus. Il faut aller plus loin : prévenir la production de déchets. «Cela consiste à éviter, réduire, retarder l'abandon d'un produit, mais aussi à limiter sa nocivité ou améliorer son caractère valorisable », explique Christine Chupin, responsable du service pédagogie de l'environnement, énergies, déchets du Conseil général. Pour cela, « il faut agir sur les comportements ». En Ille-et-Vilaine, de bonnes volontés et de bonnes idées sont déjà à l'œuvre. En voici un tour d'horizon.

1 Compostage : allez les vers !

L'enquête réalisée en 2011 par CSA (lire en page 17) montre que les habitants du département compostent plus (54 %) que la moyenne nationale (45 %). Un chiffre à rapporter à la forte proportion de maisons individuelles. Plusieurs communautés de communes et communes proposent à la vente des composteurs à des tarifs avantageux : renseignez-vous auprès de votre mairie.

Depuis deux ans, Rennes Métropole mène le projet européen Miniwaste. Des composteurs individuels sont proposés à 20 euros. Des formations gratuites sont dispensées, y compris sur le lombricompostage (les vers se chargent de digérer les déchets).

Le compostage collectif, en pied d'immeuble ou en lotissement, est aussi encouragé. Rennes Métropole fournit le composteur, forme les volontaires et les accompagne pendant un an. Seule condition : disposer d'un espace vert de bonne taille. « On compte déjà 225 sites en immeubles et une demi-douzaine en lotissements, annonce Laurence Galon, responsable de Miniwaste. Nous avons aussi accompagné une quinzaine de structures collectives dans leur projet de compostage des déchets de restauration. »

0800 01 14 31 (n° vert)

2 L'heure des broyeurs

En 2009, les déchetteries d'Ille-et-Vilaine ont englouti 96,2 kg de déchets verts par habitant. Un chiffre bien supérieur à la moyenne nationale (52,8 kg). Le Smictom (syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) des Forêts, qui couvre 17 communes des cantons de Liffré et Saint-Aubin-d'Aubigné, a donc décidé d'inciter les particuliers à traiter leurs déchets verts... à domicile.

Moyennant 12 000 euros, le Smictom a mis quatre broyeurs à disposition des associations depuis un an. « Associées dès le départ, elles se sont emparées de l'outil, constate Stéphanie Féraud, coordinatrice du Programme local de prévention du Smictom. Aujourd'hui, onze d'entre elles ont signé la convention et utilisent gratuitement les broyeurs. Elles font des démonstrations auprès du public lors de bourses aux plantes ou les prêtent à leurs adhérents. L'objectif est de favoriser le paillage, de proposer un complément au compostage, et surtout d'impliquer les habitants. » Une opération simple à mettre en place, de l'avis du Smictom, et qu'il compte développer.

3 Le retour du don

fait vivre les recycleries

Triés, nettoyés, réparés, vos vieux meubles ou objets connaîtront une deuxième vie et créeront des emplois pour des personnes peu ou pas qualifiées. Les vêtements peuvent être déposés

dans les bornes du Relais (voir article en page ??). L'Ille-et-Vilaine compte aussi quatre recycleries : à Bain-de-Bretagne (Mode Récup'), Fougères (adossée à la déchetterie), Rennes et Saint-Malo. Ces deux dernières sont gérées par la communauté Emmaüs de Rennes Hédé. « Nous nous appuyons sur notre réseau pour les faire vivre, explique Yannick Mollo, responsable de la communauté. Il faut penser filière globale et solidaire. »

En collaboration avec Rennes Métropole et l'association Envie 2E, la recyclerie rennaise a ouvert ses portes rue de la Donelière en 2006. Elle a récemment troqué ses 30 m² contre un local de 500 m² et une salle des ventes de 700 m² au 22 de la même rue. Ouverte en février, la recyclerie de Saint-Malo est installée au 22 rue du Général-Ferrié. Les objets peuvent y être déposés quatre jours par semaine. À l'étage, le petit électroménager est testé, réparé s'il le faut. Puis il prend la direction de la salle de vente. Les 20 et 21 avril ne manquez pas la grande vente de printemps.

<http://emmaus.rennes.free.fr/>
www.envie-35.org
www.moderecup.fr

4 Stop pub : l'autocollant préféré des poubelles

Vous connaissez le petit autocollant sélectif qui permet de ne recevoir que le courrier adressé et les journaux des collectivités ? Soit une économie de 15 à 17 kg de papier par habitant et par an. Même si les publicités sont recyclées, la loi Grenelle 1 (3 août 2009) rappelle que la réduction des déchets prévaut sur tous les modes de traitement. Le Stop pub du Département est encore disponible auprès des collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets (liste sur www.ille-et-vilaine.fr).

5 Couches lavables : votre enfant vous remerciera plus tard

Pour chaque bébé, une tonne de couches partent à la poubelle. La couche lavable pourrait être une solution. Dans le pays de Redon, la communauté de communes fait mieux que la tester. La Barbotine, qui a ouvert ses portes à Redon en 2010, a été la première à utiliser les couches lavables. Un réflexe parmi d'autres pour ce multi-accueil qui occupe un bâtiment HQE (haute qualité environnementale), utilise des produits de ménage éco-labellisés et cuisine des produits locaux. Cela a donné des idées à d'autres, notamment au multi-accueil de Saint-Nicolas-de-Redon. « Trois nouveaux multi-accueil sont prévus d'ici à 2015. Ils fonctionneront tous avec des couches lavables » précise Enrico Folegatti, chargé de mission PLP à la communauté de communes.

À terme, 64 tonnes de déchets seront évitées (par an ?)... au prix d'un travail d'entretien supplémentaire pour le personnel. « Nous allons nous appuyer sur ces expériences pour informer la population. Les produits ne cessent de s'améliorer, et des entreprises se créent sur ce créneau. On estime que pour un ménage qui compte deux enfants en bas âge, le passage aux couches lavables représente un gain de 2 700 euros. »

6 La tarification incitative des déchets à l'essai

L'eau, l'électricité se paient au volume consommé. Et les déchets ? On y vient. Mis en place par le Smictom du sud-est de l'Ille-et-Vilaine, un test est en cours à Argentré-du-Plessis, une commune représentative de la population du territoire. Depuis novembre 2010, chaque bac à

ordures ménagères est équipé d'une puce. Un lecteur placé à l'arrière du camion de collecte identifie le bac et envoie les informations (numéro, date, heure de collecte) au Smictom. Un décompte du nombre de présentations du bac (et non de son poids) est effectué par foyer ou par logement collectif. « Actée par le Grenelle de l'environnement, la tarification incitative instaure le principe du producteur payeur. C'est une petite révolution, analyse Yves Hisope, président du Smictom. On l'a vu à Argentré, c'est un système très attendu par les habitants. Mais attention aux surprises sur la facture. Très peu de personnes savent combien elles paient aujourd'hui pour la collecte et le traitement de leurs déchets. La plupart ont l'impression de produire peu de déchets. »

À Argentré, chaque famille a eu droit à une explication. Même si l'incitation financière n'est pas encore effective, les résultats sont visibles. « Nous constatons une réduction du temps des tournées d'une heure parce que les habitants ne présentent leur bac qu'une fois toutes les deux semaines en moyenne. À la fin du printemps, nous communiquerons les tarifs et nous mettrons en place un système de contrôle des accès aux déchetteries. » Une autre expérimentation est menée dans un lotissement à Vitré depuis l'automne dernier. Des conteneurs semi-enterrés pour le verre, les emballages et les ordures ménagères ont été mis en place. Un badge permet l'ouverture des bornes d'apport volontaire et l'identification du déposant. Une expérimentation grandeur nature dans tout le territoire du Smictom (70 communes, 122 000 habitants) est prévue en 2014. « Durant cette année blanche, une facture type sera envoyée à chaque habitant pour l'informer de ce qu'ils paiera demain. »

7 Les commerçants jouent le jeu

« Plus d'idées, moins de déchets » : c'est le nom de l'opération pilote à laquelle adhèrent une cinquantaine d'artisans et de commerçants du Coglais. Un projet lancé en septembre 2008 par Coglais Communauté Marches de Bretagne et l'association la Passiflore avec la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat et l'Ademe. Désormais les produits de nettoyage sont écolos, les déchets alimentaires partent au compost et la baguette est vendue sans emballage. Après une phase d'information, de diagnostic et de formation, une douzaine d'artisans et de commerçants sont passés à la vitesse supérieure. À eux tous, ils ont réussi à tuer dans l'œuf dix tonnes de déchets en une année. Des cabas remplacent les sacs en plastique, et le coiffeur utilise une boule de lavage pour réduire sa quantité de lessive. Le pain non vendu est donné à l'association Pain contre la faim, les bouteilles de cidre sont consignées à l'épicerie et le pressing propose des housses réutilisables.

8 Des entreprises témoins

(et exemplaires)

Basés à Messac, les Transports Orain (transports de voyageurs et de marchandises) ont signé une charte en février 2011 avec le Smictom du nord de l'arrondissement de Redon. 22 autres « entreprises-témoins » en ont fait autant. Ce sont souvent les emballages qui créent des déchets : les Transport Orain ont négocié une reprise des fûts et bidons par leurs fournisseurs, et passé des commandes dans de plus grands contenants. Des accumulateurs rechargeables remplacent les piles jetables, les aérosols sont rechargeables, et les chiffons lavables... Les efforts portent aussi sur les consommables. Le personnel économise le papier, les salariés ont reçu des tasses, et les fontaines à eau sont branchées sur le réseau d'eau potable... Quant aux déchets « inévitables », ils font l'objet d'un "tri renforcé" chaque fois qu'une filière existe. « Le consultant mandaté par le Smictom nous a montré comment, en partant de nos achats, nous pouvions réduire la quantité ou la toxicité de nos déchets, explique Brigitte Delahaie, la codirectrice. Nous avons épluché nos factures pour voir ce que l'on pouvait acheter en moins... ou en mieux ! » Un bilan a été réalisé en février. Une entreprise a diminué ses

ordures de 30 %. Une autre économise 4 000 € par an en utilisant des fûts de lessive rechargeables. Pour neuf entreprises, la quantité de déchets professionnels détournés des collectes du Smictom atteint 4,5 tonnes. De l'avis du Smictom, cette initiative unique en France pourrait être dupliquée.

9 L'éco-conception fait son chemin

À Montauban-de-Bretagne, Rétis Communication vend, installe et assure la maintenance de solutions de réseaux informatiques, équipements, câblage, sécurité informatique, applications de téléphonie ou de visioconférence. Et le critère « environnement » est inclus dans chaque étude.

« Les équipes qui réalisent les études techniques de nos clients ont un objectif d'analyse des données énergétiques des solutions. À partir des informations recueillies et des retours d'expérience, une base de connaissances se bâtit. Elle permet de comparer les impacts d'un choix technique sur l'environnement », explique Anne Strugeon, directrice qualité-sécurité-environnement. Premier intégrateur français à être certifiée Iso 14001 (management environnemental de l'entreprise), Rétis Communication réalise la moitié de ses achats auprès de fournisseurs également certifiés. « Les solutions proposées intègrent des produits éco-responsables, présentant les meilleures performances du marché en consommation et dissipation de chaleur, et que l'on pourra revaloriser de manière optimale en fin de vie. » Au sein de l'entreprise, le tri sélectif est obligatoire et la valorisation des déchets systématique : Rétis en valorise 71 %. L'entreprise fait aussi du prosélytisme auprès de ses clients, et les accompagne lors de la reprise des déchets d'équipements électroniques et électriques.

10 La grande distribution suit le mouvement

Le E. Leclerc de Vern-sur-Seiche propose depuis près d'un an des céréales, des légumineuses et du café en vrac, comme dans les magasins bio. Un choix propre au centre vernois. « Ça n'a pas suscité un grand engouement, mais ça marche assez bien », constate Élise Duval, responsable qualité. Le magasin de 3 000 m² a décidé de valoriser tout ce qui pouvait l'être. À l'entrée, des bacs de collecte destinés aux clients leur permettent d'y déposer piles, ampoules, cartouches d'imprimante, prospectus, et même les suremballages. De quoi alléger sa poubelle à la maison. Les biodéchets sont triés depuis novembre dernier. Un bac est dévolu aux pains, viennoiseries, pâtisseries, œufs, fruits et légumes. Un second bac recueille ces mêmes déchets mais emballés. Un troisième est dédié aux poissons et viandes emballés. « Le coût de traitement est un peu plus élevé. Ces déchets ne sont plus enfouis mais valorisés par méthanisation. Nous pouvons voir le volume d'aliments jetés, ce qui nous incite à être encore plus vigilants sur les commandes. » L'entreprise économise aussi le papier, et recycle ses plastiques et cartons. Elle s'est ralliée au projet mené par l'enseigne nationale : « 2020 zéro prospectus ». Cette année, trois opérations commerciales se passeront de catalogue en papier. Les promos seront consultables sur Internet et smartphone.

11 ... et le Département montre l'exemple

À la cantine du collège Pierre-Olivier Malherbe de Châteaubourg, les élèves trient les déchets de leurs assiettes : ils déposent les restes de fruits et légumes dans une poubelle qui recueille aussi les déchets alimentaires issus des cuisines. Ces déchets servent au compost destiné aux parterres et les plantations.

D'autres réflexions sont en cours, notamment dans le cadre de l'Agenda 21 du Département. À l'agence départementale du pays de Vitré, Cyril Le Locat, chef du service développement local, recense « la collecte de montures de lunettes auprès des agents pour le compte d'une association qui les distribue au Maroc, l'impression en recto verso, les blocs brouillons à partir des feuilles imprimées au recto, le recyclage du papier... »

Un plan
départemental
en révision...

> Le Département est chargé de la révision du Plan départemental de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés (Ppedma). Ce document met en regard les quantités de déchets collectés et les capacités de traitement, et prévoit si besoin de nouveaux équipements. Il comporte lui aussi un important volet consacré à la réduction des déchets.

... et un Plan de prévention signé avec l'Ademe

> Issu du Grenelle de l'environnement, le Plan de prévention des déchets (PDP) signé avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en 2010, permet au Département de bénéficier de 250 000 € pendant cinq ans pour mener ses actions et animer le réseau des partenaires.

Déchets :
l'organigramme

> En Ille-et-Vilaine, la collecte des déchets ménagers est assurée par treize établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : soit deux communautés d'agglomération, trois communautés

de communes et huit syndicats (Smictom, Sictom ou Sirdom).

Le traitement

est assuré par neuf EPCI. Liste
et coordonnées sur

www.ille-et-vilaine.fr

Comment

économiser

100 kilos de déchets par an

> En faisant

du compost pour ses plantes, on peut réduire ses déchets de 40 kg
par personne et par an.

En choisissant

des produits avec moins d'emballage, on peut réduire ses déchets
de 26 kg par personne et par an.

Le gaspillage alimentaire, c'est 20 kg de déchets par personne et par an.

En vendant ou

en donnant ce qui est

en bon état et qui ne sert plus, on peut réduire
ses déchets de 13 kg

par personne et par an.

Source Ademe

Votre poubelle et vous :

petite typologie des habitants d'Ille-et-Vilaine

> 70 % des habitants d'Ille-et-Vilaine sont à même de citer un geste permettant de réduire la
quantité de déchets... mais la grande majorité ne saurait en citer un deuxième. C'est ce que
révèle l'enquête réalisée à la demande du Département par CSA auprès de 1 000 personnes.
Sa conclusion : la plupart des habitants se sentent concernés. Mais beaucoup se demandent
comment passer à l'action, et en quoi cela
pourrait leur permettre de faire des économies.

L'enquête a permis d'établir une typologie
des habitants du département. Il compte...

31 % d'« indifférents » : majoritairement

des jeunes citadins peu informés sur la gestion des déchets et attachés à leurs habitudes.

7 % d'« informés distants » qui mettent peu
en pratique leurs connaissances

13 % d'« économes ». Ils appartiennent souvent à des familles nombreuses et de milieu
modeste, et ont des moyens financiers limités. Côté prévention des déchets, ils sont plutôt
vertueux. Très mal informés, ils sont prêts à faire des efforts pour aller plus loin.

37 % de « concernés ». Plutôt des 25-49 ans qui ont tendance à adopter les bons gestes
mais sans systématisme. Eux aussi sont prêts
à aller plus loin.

13 % d'« écocitoyens ». Très bien informés, ils sont vigilants, surveillent leurs
comportements et souhaitent faire encore plus.

Une carte des sites propres

> La « Carte OuVerte » affiche sous forme d'icônes les initiatives qui permettent de réduire notre empreinte écologique sur le territoire de Rennes Métropole. Une rubrique est consacrée à la réduction des déchets. On y trouve les emplacements des déchetteries, des bornes du Relais, des recycleries... Cette plateforme a été réalisée par les associations membres de la Maison de la consommation et de l'environnement (Mce), Réso solidaire et l'Agence locale de l'énergie du pays de Rennes.
www.carte-ouverte.org

Particuliers : les bons gestes

> Les achats malins Privilégier les produits ménagers en flacons plutôt qu'en lingettes et penser aux écorecharges, choisir les biscuits conditionnés dans un seul paquet, les pots de 500 g ou 1 kg de fromage blanc ou de yaourt, les achats à la coupe, les féculents, légumes secs ou céréales en vrac, les bouteilles d'eau de 2 ou 5 litres...
> Les bonnes habitudes Penser au cabas ou au sac réutilisable pour faire ses courses, brancher ses appareils électriques sur le secteur pour éviter d'utiliser des piles, respecter les doses indiquées sur l'emballage des produits d'entretien...
> Les (petits) efforts qui paient Donner ou revendre ses effets personnels devenus inutiles, faire réparer ses appareils en panne, acheter d'occasion, boire l'eau du robinet, être attentif au gaspillage alimentaire, pratiquer le compostage, apposer un autocollant Stop pub sur sa boîte aux lettres...

Que contient ma poubelle ?

> Des déchets

putrescibles 32,2 %

Des papiers-cartons 21,5 %

Du verre 12,7 %

Des plastiques 11,2 %

Des textiles 10,6 %
(dont les textiles sanitaires)

Des métaux 3 %

Divers matériaux
composites
ou non classés 8,8 %

La composition globale des ordures ménagères a peu changé depuis 1993. On note

une légère baisse de la part des emballages (carton, plastique et verre). En parallèle, on note une augmentation des textiles sanitaires (couches, lingettes, mouchoirs papier ...) qui représentent 34 kilos par habitant et par an.
Source Ademe

« Le premier objectif est de couvrir 95 % du territoire départemental par des programmes locaux de prévention »

À quoi sert le plan départemental de prévention ?

Le Département a signé avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) un plan départemental de prévention (PDP) pour contribuer à diminuer le volume et réduire la nocivité des déchets produits en Ille-et-Vilaine. Ce plan définit les axes et les actions à mettre en œuvre jusqu'en 2015. Le premier objectif est de couvrir 95 % du territoire départemental par des programmes locaux de prévention.

Dans ce cadre, les collectivités chargées de la collecte et du traitement des déchets s'engagent à agir, avec et auprès des habitants, du monde économique, social et solidaire, de la grande distribution, des responsables d'événements sportifs et culturels. Notre objectif est de les accompagner, d'animer le réseau et d'assurer la cohérence de l'ensemble.

Quelles sont les actions ciblées par ce plan de prévention ?

Le plan départemental de prévention fait suite à des sondages menés auprès des habitants et des industriels. Un diagnostic du territoire a également été réalisé et des groupes de travail composés de représentants d'associations, de collectivités, de professionnels des déchets se sont intéressés au réemploi, à la grande distribution, à la distribution de gratuits... Une plateforme d'échange de bonnes pratiques entre les collectivités a déjà été mise en place. Différents axes d'intervention ont été retenus dans le cadre du plan d'actions : communiquer avec tous les partenaires auprès du grand public, des entreprises et des associations ; accompagner les acteurs du territoire vers la réduction des déchets ; soutenir les projets des collectivités en charge des déchets ; engager des actions au sein des services départementaux. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur une campagne de communication annuelle qui portera sur les déchets organiques ; une action auprès des entreprises avec la Chambre régionale des métiers et l'Union des entreprises ; la gestion des déchets verts au sein des services du Département.